

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Compte rendu N° 3

Séance du 04 Septembre 2020 à 19 Heures

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de septembre, à dix-neuf heures, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire, Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 28 août 2020

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU - Martine CONSTANT – René POUILLE -Eliane VIALON – Jean-Jacques BEAUMONT - Emilie BOUSCAVERT – Claudette CHAMPOMMIER - Georges L'HOSTE.

Absents Excusés : Christelle CHAMPOMMIER.

Secrétaire de séance : Monsieur René POUILLE.

ORDRE DU JOUR (pas de délibération)

1 - Registre nominatif canicule et COVID 19.

Monsieur le Président présente aux membre du CCAS le premier bilan des fiches remises et des retours en Mairie.

2 - Fournitures scolaires (bilan).

Le Centre Communal d'Action Sociale a décidé de prendre en charge sur les dépenses de fonctionnement, les fournitures scolaires qui seront remises avant la rentrée 2020.

La société FABREGUE DUO a établi une proposition détaillée. Après les choix des membres du CCAS, le montant de la commande s'élève à 577.27 € TTC sur un budget initial établi à 700 €.

Les fournitures non distribuées pendant la journée dédiée restent à disposition au secrétariat de Mairie avec la liste d'émargement pour le suivi.

QUESTIONS DIVERSES

-Informations impayés EDF.

-Conseil Départemental 03 : état des arrêtés APA.

-EHPAD : inquiétude sur la situation financière en lien avec la pandémie de COVID 19. Le 02 septembre 2020, Monsieur le Président a adressé des courriers d'alerte au Délégué de l'Agence Régionale de Santé et au Directeur du CHU (avec copies à Madame la Députée Christine PIRES BEAUNE et à Monsieur le Président du Conseil Départemental Jean-Yves GOUTTEBEL).

-UDAF : Monsieur le Président informe les membres du CCAS de la réponse adressée le 02 septembre 2020 à Monsieur le Sous-Préfet de RIOM concernant la contestation de légalité présentée par le Président de l'UDAF du Puy-de-Dôme.